

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 17 au 23 septembre 2010 - N° 6330 - 59^{ème} année



ZOOM SUR LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA CAB À L'OCCASION D'UNE FÊTE EN PLEINE FORME



ARCHITECTURE

Se former à la "Qualité environnementale du cadre bâti en région méditerranéenne"



SPARTERA

Le point sur un été animé à Parata d'Orezza, avec l'associu "Parata campa da qui a quallà"



INSOLITE

Tour de Corse à trottinette : une idée de Sylvain Changenot et Olivier Bressac



Pour Madame Gaspari,
changer l'énergie en Corse
c'est consommer moins, tout en réalisant
des économies d'énergie.



Jusqu'à **2000€** d'éco-prime
pour l'installation
d'un système de chauffage
performant.

Toutes les installations sont réalisées par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers clientèle au **0810 20 12 34**
(prix d'un appel local)

ou consultez sur <http://corse.edf.com> ou <http://adec.corse.fr>

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Getty Images - Jean Hairxcalde.



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

A U S O M M A I R E

4 *D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*



6 **ACTUALITÉ**
Pleins feux sur les annonces faites par le Ministre Michèle Alliot-Marie pour le rapprochement des détenus corses

7 *Initiative : une formation écolo dédiée à l'architecture méditerranéenne*

8 **EVÉNEMENT**
La Fête du sport, événement-phare d'une politique sportive menée de main de maître par la Communauté d'Agglomération de Bastia



9 *Insolite : le tour de Corse en trottinette*

10 *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*

11 **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION – ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associati di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 04 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **L'égoïsme triomphe, particulièrement en France,** dans tous les secteurs d'activité, dans tous les domaines de la société...

La France de l'Eglise laïque, sans repères, sans âme, vogue sur des flots où l'intérêt des uns s'oppose à l'intérêt des autres, l'intérêt général devenant un bien commun qui sert de toile de fond aux discours creux de circonstances,

fleurant les bonnes intentions et jamais suivis d'effet !

Pauvre France où la raison finit par dessécher les gorges les plus assoiffées d'idéal, cédant la place à des idéologies d'un autre temps au lieu de rechercher les sources susceptibles d'étancher les besoins immédiats comme les besoins à plus long terme !

Pauvre France, celle qui stigmatise sur tout et sur rien et qui, avec une certaine délectation morbide, se livre en pâture à l'opinion internationale, en victime expiatoire de fautes que la nation n'a de cesse d'avoir à se faire pardonner !

Pauvre France qui se déshabille dans un « show » « orchestré de longue main » par des opposants qui n'arrêtent pas de scier la branche sur laquelle leur pouvoir est assis !

Gauche, droite, centre, extrêmes, tous à qui mieux-mieux, en ce moment et de plus belle, s'ingénient à amplifier une cacophonie qui défait un peu plus notre pays dans le monde !

Et la machine emballée, qui trouvera le moyen de rétablir l'équilibre entre ce qu'il est normal de critiquer et ce qui doit rester dans l'ordre du débat intérieur ?

Il est temps que la raison retrouve le chemin de l'esprit et du cœur, pour recréer la France du respect et de la solidarité, du travail et du Progrès, de la Fraternité et de la Justice !

Le temps est venu de débattre, dans la sérénité des bâtisseurs de cathédrales, avec le cœur à l'ouvrage et la volonté de réussir la société de partage à laquelle nous aspirons tous !

A force de s'invectiver, de se traiter de tous les noms d'oiseaux, à force de rechercher tous les qualificatifs susceptibles de salir les autres et d'utiliser toute la panoplie de la vulgarité et de la grossièreté, les hommes politiques français donnent l'impression qu'ils veulent se complaire dans le « tous pourris » qui détruit les fondements de notre démocratie, rabaisée chaque jour au ras des caniveaux ! Ah, qu'il est loin « l'air des cimes » auquel Charles De Gaulle invitait la France à respirer !

À MÉDITER

« Les hommes ont souvent de grandes prétentions et de petits projets. »

Vauvenargues

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 8 SEPTEMBRE

Mise en examen après la fusillade de Sartène

Le frère de **Jacques Ettori**, tué le samedi précédent lors d'une fusillade en plein cœur de **Sartène**, est mis en examen pour tentative d'homicide en bande organisée sur la personne de **Pierre Balenci**, ainsi que pour association de malfaiteurs et détention d'armes. Il nie sa participation à la fusillade.

Tentative de vol à l'explosif à Bastia

Un coffre-fort extérieur situé à l'arrière des locaux du **groupe Sedda**, basé à **Bastia (Montesoro)**, résiste à la déflagration occasionnée par la pose d'une charge explosive contre sa porte blindée.

Bain fatal à Zonza

Un vacancier d'une quarantaine d'années parti nager au niveau de l'embouchure du **Cavu**, sur la commune de **Zonza**, se noie devant sa femme. Mis en difficulté par la force des courants et une eau particulièrement agitée, il aura été victime d'une crise cardiaque.

JEUDI 9 SEPTEMBRE

Rentrée des classes

25 050 têtes blondes retrouvent les bancs des 260 écoles primaires et maternelles de l'île, tandis que 21 455 élèves regagnent ceux du second degré et des 47 collèges et lycées répartis dans l'académie. 3450 enseignants les attendent. Une rentrée que, malgré la suppression de 36 postes, le recteur **Michel Barat**, parlant du taux d'encadrement insulaire comme du plus élevé au plan national, jugera exceptionnellement calme et qui sera marquée par l'expérimentation, lancée dans 4 établissements insulaires, de nouveaux rythmes scolaires, l'application de la réforme des lycées et la médiatisation d'un projet : l'ouverture d'un internat d'excellence au **lycée Pascal Paoli** de **Corte**.

VENDREDI 10 SEPTEMBRE

Retour sur une affaire de racket

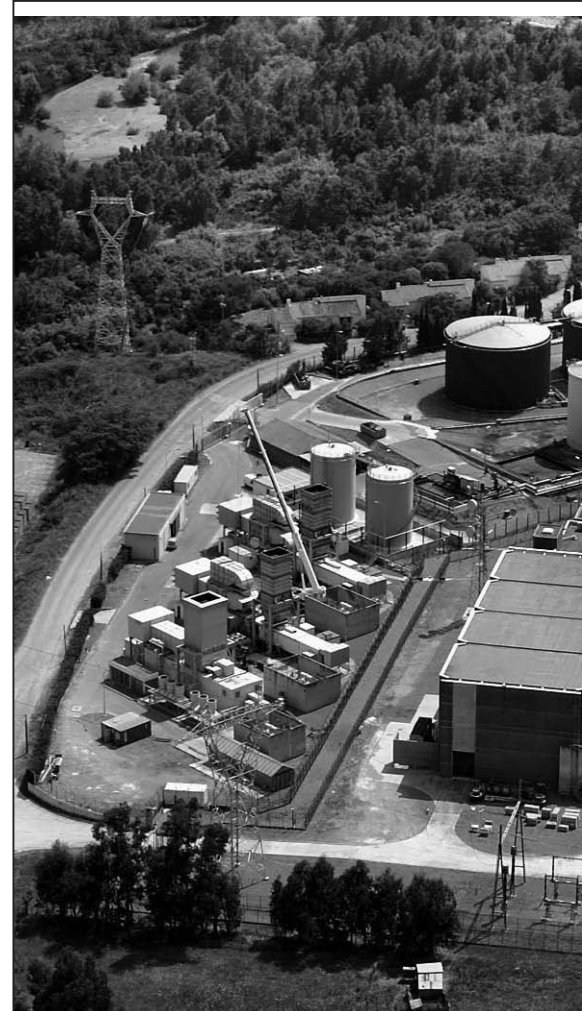
Le **tribunal correctionnel d'Ajaccio** condamne **Xavier Bianchini** à 5 ans de prison dont 2 ferme, **Charles Pierlovisi** à 3 ans dont 1 ferme et relaxe **François Tramoni** dans le cadre d'une affaire de racket dont **Yves Féraud**, plus connu comme le propriétaire de la paillote **chez Francis**, avait été victime, en 2008 dans le **Valinco**, en tant qu'entrepreneur du bâtiment.

Politique d'ouverture ?

Dans un entretien exclusif à **Corse-Matin**, le Président de l'Exécutif, **Paul Giacobbi** annonce qu'il consultera sur les grands dossiers les présidents des groupes de l'**Assemblée de Corse**.

Des airs de nouveauté

La **CCM** présente deux nouvelles offres au départ de la **Corse**, via **Marseille**, à destination de **Florence** (2 vols par semaine à compter du 14 février 2011, les jeudis et samedis) et **Venise** (3 vols par semaine à compter de la même date, les lundis, vendredis et dimanche).



Sauveur chez Sarkozy

Sauveur Gandolfi-Scheit compte parmi les 37 parlementaires **UMP** composant le collectif de la **Droite populaire** reçus à l'Elysée par **Nicolas Sarkozy**.

Beigbeder en Corse

L'écrivain et animateur participe à la première édition du **Porto-Vecchio Festival**, jouant lui aussi sur la plage de **Santa Giulia** les DJ stars.

SAMEDI 11 SEPTEMBRE

A la Fête de l'Huma

Avant un déplacement à **Asnières-sur-Seine** où son fils fait sa rentrée à **HEC**, **Paul Giacobbi** fait une escale sur le stand de l'**ATC** où **Dominique Bucchini** pousse la chansonnette et **Vanina Pieri** attend quelque 100 000 visiteurs. Le lendemain, **Marie-George Buffet** et **Pierre Laurent** ne manqueront pas de venir saluer le seul président de région communiste. Leur emboîteront le pas des délégations venues de **Cuba**, du **Kurdistan** et de **Palestine**, participant à une fréquentation record du stand du **PCF** local.

Autour de La Marie Do

Les nageurs de l'équipe de France sont présents à **Ajaccio** pour soutenir le défi sportif lancé dans le cadre du premier tour à la nage des îles sanguinaires organisé par l'association **La Marie Do** peu avant le tournoi «**Pascal Olmeta et les célébrités**» devant réunir notamment, en présence aussi de **Raymond Kopa**, **Christian Lopez**, **Marcel Dib**, **Vincent Mac Doom** et consorts.



FIOUL LOURD POUR LA CENTRALE DE LUCCIANA

SAMEDI 11 SEPTEMBRE

Pour les droits de l'homme

Michel Tubiana, Président de la **Ligue des Droits de l'Homme**, anime une séance de travail avec les délégués corses à Ajaccio où il rencontre par ailleurs le collectif d'avocats contre les justices d'exception.

Feux d'arrière-saison

Quatre incendies se déclarent dans la région ajaccienne et le **Taravo**, ravageant 11 hectares, notamment du côté de **Calcatoggio**, d'**Afa**, de **Petreto-Bicchisano** et de **Serra di Ferro**.

Du Brésil à la Corse

Benito Juncal, directeur de la planification territoriale de **Bahia**, achève sa visite de l'île, menée dans le cadre d'un programme de coopération entre la **France** et le **Brésil**, par l'étang de **Biguglia**. Il y est accueilli par **François Orlandi**, Conseiller général de **Cap Bianco**.

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE — **Evasion inquiétante**

Un jeune homme de 19 ans, détenu à **Borgo**, mis en examen pour viol et considéré comme fragile, s'échappe, en sciant les barreaux de sa cellule, de la **clinique San Ornello** où il est hospitalisé depuis quelques mois. Il sera retrouvé à **Ajaccio**, après avoir pris le train et téléphoné à l'un de ses proches.

Course-poursuite et carambolage

Un ressortissant tunisien âgé d'une trentaine d'années percute, au volant de son véhicule et alors qu'il tentait de semer des policiers qui l'avaient pris en chasse après avoir constaté une infraction au code de la route, une voiture, faisant 3 blessés. Connu pour d'autres infractions au code de la route, le chauffard se révèle également être sous l'emprise de l'alcool.

Attentat à Cargese

Un bâtiment d'**EDF** est détruit par une explosion. Sur l'un des murs de l'agence visée, une inscription : «**FLNC**».

LUNDI 13 SEPTEMBRE

Rapprochement ?

Les 13 élus de **Corse** qui, le vendredi précédent, s'étaient réunis à l'**Hôtel de Région** pour préparer cette entrevue et parler d'une même voix du dossier relatif au rapprochement des détenus corses, sont reçus à **Paris** par **Michèle-Alliot Marie**. Ils ressortent de cette entrevue avec, entre les mains, cette promesse du **Gouvernement** : créer 20 places supplémentaires au centre de détention de **Borgo** qui, après des travaux d'aménagement, devrait donc accueillir, dès janvier 2011, un contingent correspondant de détenus corses actuellement incarcérés sur le continent (pour plus de détail, voir page suivante de ce numéro). Si le temps est à celui d'une satisfaction générale de la classe politique insulaire, les nationalistes émettront bien quelques réserves tandis que l'**Associu Sulidarietà**, elle, mobilisée jusque là, n'y trouvera pas son compte, quoique reconnaissant là un «*changement de ton*», soit une avancée.

MARDI 14 SEPTEMBRE

Du fioul qui pèse lourd

A la veille de l'expiration du délai fixé par les textes réglementaires, **Jean-Luc Nevache**, Préfet de **Haute-Corse**, jugeant que le temps presse, signe l'arrêté d'exploitation qui permettra à **EDF** d'engager les travaux de la future centrale au fioul lourd contre laquelle se mobilisent depuis des mois les écologistes. L'appel réitéré de la députée européenne **Michèle Rivasi**, du groupe **Europe Ecologie**, n'aura pas été entendu, tout comme celui de l'avocate spécialisée en environnement représentant l'association **A Sentinella**, **Corinne Lepage**. La première avait tenu, à la fin de la semaine précédente, un point presse à **Costa**, aux côtés d'**I Verdi Corsi**, d'**A Sentinella** et d'**Aria Linda**, pour tenter encore une fois de faire barrage au projet. La seconde s'était exprimée le lundi suivant à **Ajaccio** : soulignant le caractère «*obsolète*» du plan énergétique de la **Corse** et annonçant qu'elle présenterait bientôt un recours gracieux devant l'**Assemblée de Corse**. A noter : **Jean-Luc Nevache** n'aura pas manqué de préciser, concernant le projet acté, que les cheminées de la centrale seraient rehaussées pour faciliter la dispersion des fumées, que le dispositif de surveillance serait renforcé et que les moteurs seraient équipés pour fonctionner au gaz naturel. Il aura ajouté que si le **Galsi** accusait un retard de plus de 3 ans, l'opérateur serait alors contraint d'obtenir un niveau de rejet équivalent à celui du fioul léger. Des précisions qui auront satisfait le **Conseil Exécutif de Corse** mais pas l'association **U Levante** qui exprimera son intention de référer au **tribunal administratif de Bastia** ledit arrêté.

Décision d'expulsion

Le tribunal de grande instance prononce l'expulsion de six caravanes de gens du voyage parquées sur un terrain de la **Caldaniccia** appartenant à la société **Rocca**. Ceci dans le cadre d'un litige opposant, depuis des années, cette dernière et la commune d'**Ajaccio**.

Rapprochement des détenus

La réponse (in)attendue de MAM

Lundi 13 septembre, **Michèle Alliot-Marie** recevait une délégation d'élus insulaires représentant, aux côtés des Présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée, **Paul Giacobbi** et **Dominique Bucchini**, tous les groupes politiques ayant leurs sièges à la Région. Les quatre parlementaires corses ne manquaient pas non plus à l'appel pour aborder d'une seule voix la question du rapprochement des détenus corses. Réponse du **Ministre de la Justice**, jugée globalement satisfaisante, malgré les réserves émises par les camps nationalistes (à l'instar de l'**Associu Sulidarità**) : «*Je n'entends pas appliquer à la Corse un régime différent de celui du Continent.*» Lors de cette réunion à la **Chancellerie**, un calendrier a été acté (retour des prisonniers dès janvier 2011) autour d'une disposition-clé : l'aménagement de 20 places supplémentaires au **centre de détention de Borgo**. Et pour couler dans le marbre les annonces dont les effets sont attendus par l'ensemble de la classe politique insulaire, les détenus et leurs familles, revue de détail d'une déclaration très officielle, tranchant avec la lettre de juin dernier, pourtant du même auteur... Dans l'attente du mois de janvier 2011 qui seul pourra dire si la gauche fraîchement élue a effectivement fait avancer en un temps record le dossier.



Changement de ton pour la Ministre de la Justice
Michèle Alliot-Marie

sur les règles classiques d'affectation de condamnés sur l'ensemble du territoire national : le maintien des liens familiaux, la nature des faits et la longueur de la peine, le contenu des expertises médico-psychologiques, la dangerosité, le comportement en détention et la nature du projet d'exécution des peines.»

Les détenus répondant aux critères d'affectation en centre de détention pourront être transférés à **Borgo** dès à présent, en fonction des places qui se libèrent. A compter du 1^{er} janvier, ce sont 48 condamnés qui pourront y être affectés.

Evidemment, en **Corse** pas plus qu'ailleurs, les condamnés relevant d'un régime de centrale en raison de leur profil ne peuvent être affectés en centre de détention. Néanmoins nous veillerons à ce que ceux d'entre eux qui le souhaitent puissent être affectés dans la centrale la plus proche, en l'occurrence Arles.

En ce qui concerne les prévenus, l'article 34 de la loi pénitentiaire, qui permet une affectation dans un établissement proche du domicile

en attendant le procès dès lors que l'instruction est close, a vocation à s'appliquer en **Corse** comme ailleurs.

La procédure de droit commun s'appliquera : examen des charges, du comportement et des possibilités d'accueil en fonction du profil. Dès lors que ces conditions générales seront remplies, l'affectation sur l'île sera possible. (...)

Les mesures que je vous propose me semblent de nature à améliorer significativement la situation des détenus et de leurs familles. Elles ont vocation à s'appliquer dès maintenant. »

Rétrospective

«*En 2002, le gouvernement s'est engagé à favoriser le rapprochement de condamnés originaires ou ayant des attaches fortes sur l'île. Depuis 2003, près de 200 condamnés ont été affectés au quartier centre de détention de Borgo. L'Etat a donc tenu ses engagements.*»

Constat

«*Si le dispositif fonctionne globalement, il butte néanmoins sur un obstacle majeur : celui de la capacité d'accueil de Borgo. (...) Nous avons étudié la possibilité d'une réorganisation de Borgo, pour augmenter sa capacité d'accueil de condamnés. Il ressort de l'étude effectuée cet été que cette réorganisation permettrait de disposer de 48 places au lieu de 28 aujourd'hui.*»

Engagements

«*J'ai donc décidé de mettre en œuvre cette réorganisation. Des travaux sont nécessaires mais nous disposerons ainsi de 48 places au 1er janvier 2011. (...) Ces travaux de réorganisation de Borgo vont démarrer immédiatement (...).*»

Applications

«*Ces places supplémentaires vont nous donner un volant qui permettra que les affectations en Corse soient parfaitement alignées*

Conclusion

«*Je n'entends pas appliquer à la Corse un régime différent de celui du continent.*»

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - **CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS** - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DEPUIS 1971

DOMINIQUE CRISTIANI

06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT -
SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL
DIPLOMÉ ET QUALIFIÉ

Une formation écolo dédiée à l'architecture méditerranéenne

Une formation «Qualité environnementale du cadre bâti en région méditerranéenne» : c'est ce qui, notamment sous l'impulsion de Jean Filippi, Président de la Maison de l'Architecture de Corse et ancien Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, a été mis en place par cette dernière institution en collaboration étroite avec l'ADEME et l'OEC.

Cette formation qualifiante de longue durée, dont la toute première session, toujours en cours, s'est ouverte en mars 2009 à l'IMF de Bastia, trouvera son point d'orgue à Calvi, lors du Festival du Vent 2010, avec la présentation de projets concoctés par les quelque 25 architectes ainsi formés, dont 5 venus d'ailleurs. «Une formation qui est une première, souligne Jean Filippi - lequel est aussi membre de la commission nationale du développement durable -, dans la mesure où toutes les formations de même type mises en place sur le

continent sont spécifiques à une architecture du Nord.» L'idée, ajoute l'architecte dont le cabinet est installé sur le Quai des Martyrs, à Bastia, était

aussi «d'ouvrir cette formation aux donneurs d'ordre et de sensibiliser ainsi les maîtres d'ouvrage au développement durable, via leurs services techniques.» Participent donc à cette première session, des ingénieurs d'études de la ville de Bastia et de la Collectivité Territoriale de Corse. «La qualité et la diversité des intervenants sollicités, hauts représentants de l'Union Internationale des Architectes (UIA), de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, ou encore de la prestigieuse «Tri-bu'Architecture», permettent aux bénéficiaires de se faire la plus large idée possible de ce qu'est le développement durable en matière d'architecture tout en accédant à une véritable méthodologie destinée à faciliter toute application, explique Jean Filippi. Scientifique et technique, le contenu des cours touche aussi bien aux enjeux des politiques européennes et françaises, qu'à l'enveloppe du bâtiment, à la réglementation et à l'application des lois concernant le DPE (diagnostic de performance énergétique). Ce sont là quelques exemples d'enseignements dispensés dans un contexte dont il faut souligner la complexité pour les professionnels de l'architecture et du bâtiment, l'Europe et la France s'étant fixé des objectifs ambitieux en matière d'écono-

mie d'énergie. Imaginez : alors que le Grenelle de l'environnement a fixé à 2012, date toute proche, le passage à une moyenne BBC (Bâtiment Basse Consommation) de 40 kilowatts par m² et par an, nous sommes actuellement en Corse à 250 kilowatts par m² et par an ! Des progrès considérables restent donc à faire. Cela relève d'une véritable révolution culturelle ! »



Jean Filippi, grand défenseur d'une architecture intégrée

A NOTER

Le coût de la formation «Qualité environnementale du cadre bâti en région méditerranéenne» est évalué à 3000 € par personne financés pour moitié par chaque participant, le reste étant pris en charge par l'ADEME et les fonds de formation. Les projets montés par équipes dans le cadre de la première session de cette formation et qui seront présentés au Festival du Vent, pourraient faire sous peu l'objet d'une diffusion étendue à Ajaccio et Bastia, avec notamment comme supports, la Maison de l'Architecture de Corse et le CAUE. C'est du moins ce que souhaite Jean Filippi.

L'ESPRIT DES LIEUX

Résolument centrée sur l'espace méditerranéen, la formation en développement durable proposée par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes est liée aux enjeux d'une architecture à penser dans ce cadre spécifique. Jean Filippi s'en explique : «Une des vraies problématiques posées à l'architecture méditerranéenne est celle du confort d'été. C'est pourquoi, par exemple, un vitrage exposé plein sud n'a pas de sens en Corse. Là se pose donc la question du rafraîchissement de la construction sans faire intervenir des machines qui consomment et polluent. Dans une île où il y a beaucoup d'habitat, pas d'industrie et peu de tertiaire, et où la nature est à préserver, nous avons d'autant moins besoin de ce type de machines. Il faut bien comprendre que ce qui est capital pour l'architecture régionale, c'est de prendre en compte l'essence du lieu, le «genius locci» et de travailler avec un dessin qui est aussi un dessein : celui de ne pas blesser le paysage.» Entre constructions et nature, le lien tend ainsi à se renforcer. Jean Filippi espère intégrer à la prochaine session de cette formation un module sur les végétaux méditerranéens faisant intervenir des paysagistes, car, souligne-t-il, «en Corse, l'interdépendance entre maison et jardin est manifeste. Il faut donc apprendre à utiliser des végétaux correspondant à notre écosystème tout en créant des jardins économes en énergie.» Exit les pelouses qui consomment de gros volumes d'eau. Et Jean Filippi de rappeler : «Un arbre à lui seul permet une ventilation considérable». Ce qui n'empêche pas l'architecte d'évoquer toutes les évolutions techniques que toute formation se doit d'intégrer et en fonction desquelles elle doit elle-même évoluer.



AU COEUR DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA CAB

Une fois n'est pas coutume : pas de repos du guerrier, ce dimanche 19 septembre 2010, pour la Communauté d'Agglomération de Bastia et les promoteurs et amateurs de tous sports. Toutes les disciplines se sont donné rendez-vous sur la Place Saint Nicolas. Certaines d'entre elles, plus volontiers tournées vers la Grande Bleue, feront même leur le site de la base nautique de l'Arinella où sera organisée une journée portes ouvertes avec promenades en mer et initiation à la voile. Une nouveauté au cœur d'un événement en pleine forme, à l'occasion duquel L'Informateur Corse Nouvelle se propose de replonger au cœur de la politique sportive communautaire.

Pour sa 3^{ème} édition, la **Fête du Sport**, organisée par la **Communauté d'Agglomération de Bastia** et ayant pour vocation de promouvoir l'action des clubs et associations en les aidant à accroître leur nombre de licenciés, s'appuie sur un double slogan : **«La passion du sport pour tous. La passion du sport pour chacun»**. Les chiffres officiels ne trahissent d'ailleurs pas cette ambition toute démocratique, comme le soulignent **Emile Zuccarelli** et **Paul Giudicelli** : *«Pas moins de 100 clubs, 12 000 licenciés (dont 7100 qui utilisent nos équipements) et 8000 scolaires, sur une population globale de 60 000 habitants, sont concernés par la politique des sports que mène la CAB.»* Une politique sportive pensée selon trois orientations : réalisation et gestion des équipements (la **CAB** construit, rénove, entretient et administre 9 stades, 5 COSEC, 2 piscines, 6 courts de tennis, 2 bases nautiques, soit 24 sites) ; partenariat avec les clubs et associations (la **CAB** verse cette année 424 000 € de subventions, met gratuitement à disposition les équipements sportifs, affecte 80 agents aux installations sportives et à l'animation et organise, outre la **Fête du Sport**, la réunion des clubs et associations en décembre) ; épanouissement des individus et cohésion sociale (la **CAB**, qui conduit une action englobant toutes les facettes et tous les apports de la pratique sportive, depuis la compétition jus-



Paul Giudicelli, délégué aux sports

qu'à l'insertion, en passant par la santé, a commencé à mettre en place une sensibilisation et des animations spécifiques dans les quartiers et ses responsables assurent que, dans les mois à venir, cette expérience sera étendue). *«Enfin, rappelle Emile Zuccarelli, en juin dernier, décidant de racheter les installations du Centre de Formation du SCB, la CAB, dont Strasbourg a ensuite suivi l'exemple, a été un acteur majeur du maintien du statut professionnel du club.»*

La **Fête du sport**, elle, qui fut au départ celle de la **Ville de Bastia** pour devenir celle de la **CAB**, semble connaître un succès croissant. Lors de l'édition 2009, elle aurait attiré plus de 10 000 visiteurs ainsi que 75 clubs et associations. Cette année, 82 clubs (contre 55 en 2008) sont réunis et une centaine de disciplines seront représentées. *«Ce succès résulte de la mobilisation des services de la*

CAB et d'une synergie avec les communes membres, soulignent encore le Président et le délégué aux sports. Et puis, bien sûr, rien ne serait possible sans la forte implication des clubs et associations». Plus de 60 démonstrations sont d'ores et déjà programmées sur scène. D'autres auront lieu dans les différents stands d'in-

formations. Mini-tournois de handball et de foot devraient faire la joie des pratiquants qui auront également l'occasion de découvrir le golf qui, cette année, pour la première fois, est également de la partie.

DES CHIFFRES-CLÉS

- Depuis 2002, la CAB a investi plus de 27 M € dans la construction et la rénovation des stades, COSEC, piscines et bases nautiques.
- Les 80 agents affectés aux équipements et animations et le fonctionnement des équipements représentent annuellement plus de 3,5 M €.

LES RÉALISATIONS 2009-2010

En 2010, la CAB a ouvert ou achevé les grands chantiers suivants :

- Achèvement du stade Armand Cesari (construction de la tribune Sud couverte, couverture de la tribune Nord, restructuration de la tribune Ouest, du parking et de l'éclairage).
- Remplacement de la pelouse synthétique et de la clôture du stade du Fango.
- Rénovation des courts de tennis et aire de jeu de Furiani
- Rénovation et extension du COSEC de Furiani.

En outre, la CAB assure régulièrement le renouvellement de différents matériels et accessoires nécessaires à la pratique sportive (tapis, filets de but, etc.)

TOUR DE CORSE À TROTTINETTE

L'incroyable défi de Sylvain et Olivier

Leur sac à dos fluo jaune indique la direction prise : tour de Corse... Alors ne vous étonnez pas si au détour d'une route vous avez l'occasion de croiser ou de dépasser ce curieux tandem à trottinette.

Is sont en **Corse** depuis le 7 septembre et jusqu'au 25 septembre. La première date indique leur point de départ pour l'aventure, à **Bastia**. La deuxième sera celle de leur arrivée dans cette même ville. Leur feuille de route (un jour, une étape) leur aura fait découvrir **Cervioni, Aléria, Favone, Bonifacio, Sartène, Serra di Ferro, Ajaccio, Sagone, Porto, Galeria, Calvi, Lozari, Saint Florent, Pino** et donc **Bastia**.

Mais qui sont ces drôles d'aventuriers ? L'aîné d'entre eux, **Sylvain Changenot**, originaire de **Châlons**, a la quarantaine et exerce la profession d'éducateur spécialisé à **Nice**. Qui l'accompagne dans ce **tour de Corse** inédit ? Un jeune étudiant de 20 ans, en **3^e année de Philosophie** à **Nice** : **Olivier Bressac**.

Dans quelques jours leur périple corse prendra fin, mais leur aventure sera encore loin de se terminer. Car en fait, c'est un **tour de France** que **Sylvain Changenot** a débuté en 2007 en reliant **Nice** à sa ville natale de **Châlons**... à trottinette. Il était alors accompagné de **François Kenneally**. Une première étape suivie d'une deuxième entre **Nice** et **Biarritz** en 2009. Cette année, le programme indiquait la **Corse**, et dans les deux années à venir la côte ouest et le nord de la **France** compléteront ce **tour de France**. Le projet étant de couvrir 5800 kilomètres en 105 jours, répartis sur cinq ans.

La **Corse** fait donc partie de la troisième étape de ce périple insolite, qui au-delà de l'aspect sportif et physique, est une formidable aventure humaine comme le souligne **Sylvain Changenot**, rencontré à **Cervioni** : «*C'est vrai que physiquement c'est très dur, mais toutes les difficultés physiques rencontrées sont occultées par l'enrichissement des échanges humains que cette aventure nous donne le bonheur de vivre. A chaque étape, ce sont de nouvelles rencontres, de nouveaux visages, et autant de souvenirs pour enrichir notre tour de France. C'est aussi là le but de cette aventure*».

Ceux qui croiseront le chemin de ces globe-trotters à trottinette dans les prochains jours pourront leur tendre la main et leur faire découvrir la terre d'hospitalité qu'ils sont venus chercher... en plus d'en admirer la beauté.



Sylvain Changenot et Olivier Bressac

ATHLÉTISME

Echos... Echos... Echos...

- **Tony Obon**, l'âme de l'**AC Corte** et notre ami, a eu la douleur de perdre son père. En cette triste circonstance, l'**Athletic Jeune Bastia** et le **Comité Départemental de la Haute-Corse** se joignent à toute la **Ligue Corse d'Athlétisme**, pour renouveler à **Tony**, à sa mère, à toute sa famille, l'impression de leurs plus amicales et attristées condoléances.

- **Le «Trail des Képis»**, organisé par le **CSLG Ajaccio**, se déroulera le vendredi 24 septembre 2010 sur les Crêtes ajaciennes.

Rendez-vous est donné aux compétiteurs au **stade Jean Nicoli**, à **Vignetta**, pour la remise des demandes, à 8H30. Des navettes assureront le transport des athlètes sur le lieu du départ de la course et le retour au stade ensuite.

La course sera suivie de la remise des prix, d'un apéritif et d'un buffet. **Inscription au 06.03.92.59.29**

- **Le Deca'Equipe**, organisé par le **CA Propriano**, se déroulera le samedi 9 octobre, à **Propriano**.

- **La CRCHS**, qui concerne les organisations d'épreuves hors stade, tiendra le samedi 2 octobre sa réunion annuelle, à la **Maison du Temps Libre**, à 14H00. La présence des représentants des organisateurs s'avère obligatoire pour l'inscription des épreuves au calendrier officiel. Ils doivent se munir d'un chèque de caution de 50 €.

- **Le «Lion's Club Ajaccio - Rive Sud»** organisera la 18^e édition de sa course, avec le concours technique du **CAA**, sous

le parrainage de **Corse-Matin** et d'**Alta Frequenza**, au bénéfice des personnes handicapées, dans le cadre du **camping Benista**, le dimanche 19 septembre. Inscriptions sur place, à partir de 8H30, et début des épreuves à 9H.

- **L'association «La Marie-Do»** organise, au profit de la lutte contre le cancer, le samedi 2 octobre 2010, le **Défi Nord/Sud**, une course relais qui partira, à 6h30 du matin, de l'**aéroport de Bastia**, pour rejoindre vers 18h30 la **Place Miot**, à **Ajaccio**, après 130 km parcourus sur la RN 193 uniquement. L'**ASPTT Ajaccio** et l'**AJ Bastia** prêteront leur concours à cette épreuve de solidarité, en encadrant notamment les relayeurs, qu'il faut espérer nombreux, pour contribuer, tout au long du parcours, au maximum de dons au bénéfice de la recherche contre le cancer !

- **Le dimanche 30 janvier 2011** se déroulera, dans la région bastiaise, le **Championnat de Corse de Cross** organisé par l'**AJ Bastia** qui, à cette occasion, essaiera de redonner à son cross annuel – support de ces championnats – son lustre d'antan, lorsque dans les années 73, 74, 75, 76, le **Cross de l'AJB** avait pour vainqueurs **François Gomez**, champion de France, champion d'Europe, le Belge **Lismont**, vice-champion Olympique du Marathon, le Suisse **Ryffel**, vice-champion d'Europe du 5 000 m, des champions italiens, tunisiens... venus s'illustrer face aux **Michel Jossen, Jean-Patrice Marzocchi** etc.

Sur le même parcours et dans les mêmes lieux se dérouleront, quelques jours plus tard, les **demi-finales des championnats de France de Cross** pour l'**Arc Méditerranéen**.



CARBUCCIA : Randovillage

Carbuccia accueille, le dimanche 19 septembre, la première **Randovillage**, organisée par l'Office de Tourisme intercommunal et la Communauté de Communes de la haute vallée de la Gravona, secondés par le comité corse de la Fédération française de la randonnée pédestre. Toute la journée, des

randonnées autour du village, à faire en famille ou entre amis, seront proposées aux participants. Au cours de la journée, un service de petite restauration sera organisé dans le village.

Circuits non accompagnés (de 1 à 3) / niveaux facile-moyen-difficile de 8h30 à 11h30.

Circuits accompagnés (4 et 5) / niveau difficile / départ unique à 9h00.

Prévoir pique-nique, eau, vêtements et chaussures adaptées.

Renseignements et inscriptions :

Office de tourisme intercommunal : 04 95 27 41 86 ou www.gravona.com

CERVIONI : Visite de la Cathédrale Saint Erasme

Dans le village de Cervioni et dans le cadre des Journées du patrimoine, l'Église Saint Érasme qui dépendait de l'évêché d'Aléria pourra être visitée les 18 et 19 septembre. Érigée en 1589, la cathédrale a été reconstruite en 1714. Ses décors intérieurs sont très riches et sont à visiter pendant ces deux jours. Contact : 04 95 38 12 83.



Et Musée de l'ADECEC

Également dans le cadre des Journées du patrimoine qui se dérouleront les 18 et 19 septembre 2010, le musée de l'ADECEC, situé à l'ancien évêché, présente des collections ethnographiques corses de grande qualité relatives à la vie quotidienne des anciens dans notre île. L'entrée sera gratuite et vous pourrez visiter les lieux samedi et dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

SOLLACARO : Site préhistorique de Filitosa

Dans le sud de la Corse, sur le territoire de la commune de Sollacaro, le site préhistorique de Filitosa se situe dans le canton de Petreto-Bicchisano, à environ cinquante kilomètres au sud d'Ajaccio et une vingtaine de kilomètres au nord de Propriano. Il est ouvert au public tous les jours, ainsi que les jours fériés, de Pâques à la fin du mois d'octobre. Les horaires de visite sont les suivants : de 8 heures au coucher du soleil. La durée de la visite se situe autour de 45 minutes. Une aide à la visite est constituée par des bornes rédigées en plusieurs langues.



LAVASINA : Fête de Notre Dame de Lavasina

Jusqu'au 30 septembre 2010, le sanctuaire de Notre Dame de Lavasina, qui a accueilli fin août et début septembre la neuvaine de la paroisse, accueillera le dimanche 19 septembre les pèlerins qui partiront de Bastia pour se rendre à pied jusqu'au sanctuaire. Le départ du pèlerinage pour la ville de Bastia est prévu le dimanche 19 septembre à 6 heures devant Notre Dame de Lourdes.

PIANA : Coupe de Bois en forêt

Le maire du village de Piana vous informe que des coupes de bois pourront être autorisées dans la forêt communale de Piana, sous le contrôle de l'Office national des forêts : un établissement public français chargé de la gestion des forêts publiques, placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Il vous est demandé de vous inscrire à la mairie avant le 21 septembre.



MEZZAVIA : Théâtre jeune public

Les contes givrés de la fée Grelotte, un spectacle pour le jeune public, seront donnés le mercredi 29 septembre à 15 heures à la bibliothèque de Mezzavia - Mairie annexe. D'une durée de 20 minutes, ces saynètes présentent le personnage de Grelotte, une petite fée espiègle qui détourne des contes pour le plaisir des enfants. Entre chants, grimaces, traits d'esprit, ce spectacle gratuit est proposé par l'association Kida Sauce Action.

Contact : 04 95 22 96 46



OTA : Concert d'Isulatine

Le groupe polyphonique Isulatine se produira à Ota en l'église du village le 23 septembre. Antoinette d'Angeli, Elisabeth Andreani, Letizia Giuntini, Maryline Pietrucci et Pascale Landolfini, chanteuses de talent, se produisent autour d'un répertoire de créations et de musiques traditionnelles.



PROPRIANO :

Rentrée du catéchisme

Les inscriptions pour le catéchisme pourront être prises avant ou après la messe de 9 heures 30 le dimanche 19 septembre.



Et vide-grenier

Le dimanche 19 septembre, sur la place du marché, l'association Altri Voce organise un grand vide-grenier pour les amateurs de brocante et d'objets de collections. Pour obtenir un emplacement, réservez votre place auprès de Maryse au 06 11 10 44 59.



FIGARI : Soirée Chants et guitares

L'auberge U Fuconu de Figari propose à partir de 20 heures une soirée chants et guitares qui vous permettra de retrouver les grands succès de la chanson corse d'hier et d'aujourd'hui. Vous pourrez également goûter à la généreuse cuisine de vos hôtes. Contact : 04 95 71 04 27.



LECCI : Horaires de la Poste de St Cyprien

Les usagers de la Poste de Lecci St Cyprien auront désormais accès à leur agence postale à de nouveaux horaires. La municipalité de Lecci vous les communique : À partir du jeudi 16 septembre, ouverture du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

26

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Fax : 04 95 32 79 15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 01.09.2010 enregistré à Bastia le 13/09/2010, bordereau n°2010/947, case n°2, il a été constitué sous la dénomination sociale "SCI PRUNELLI", une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le **siège social** est fixé à Prunelli di Casaconi (20290) Borgo.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1000 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est **gérée et administrée** par Monsieur Alain Jacques Agostini, demeurant à Casatorra, Route du Stade, François Monti, 20620 Biguglia, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le Gérant.

18

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORSE.CONCEPT

CONSTRUCTION 2A

Siège : CCC2A

Capital initial : 100 euros

Capital min : 100 euros

Capital max : 10.000 euros

Siège : Chemin de Lamatagio, Capu di Figo, 20169 Bonifacio

Objet : Maçonnerie générale, placo, carrelage, location, achat locaux, loisirs, tous services.

Durée : 99 ans

Gérant : M. Gatchitch Pierre, Chemin de Lamatagio, Capu di Figo, 20169 Bonifacio

Immatriculation : Au RCS Ajaccio.

31

Aux termes d'un acte SSP en date du 13 septembre 2010, il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

DES PAROLES AUX ACTES

Siège social : 3 rue Fesch, 20000 Ajaccio

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 500 euros

Objet social : coaching et formation professionnelle

Gérant : Madame Sylvie POLI, Residence A signoria, 20166 PORTICCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

27

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 septembre 2010, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société Civile Immobilière THOMAS

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 600 euros divisé en 60 parts sociales de dix euros chacune entièrement souscrites et libérées en numéraire
Siège : Résidence Campiana, Route de Figarella, 20290 Lucciana

Objet : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère civil et se rattachant à l'objet social

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans

Gérant : Monsieur Hodost Nicolas

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis.
Le Gérant.

12

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION SOCIALE : PAUL - TONY

Suivant acte sous seing privé, à Bastia en date du 9 septembre 2010, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

OBJET SOCIAL : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

SIEGE SOCIAL : chez Monsieur SANTUCCI CESAR, NORBERT, DIEUDONNE et Mlle DIJOUX JESSICA, Résidence Sainte Marie route supérieure de Cardo N°1262 20200 BASTIA,

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 500 euros divisé en 50 parts de 10 euros

APPORTS : en numéraire : 500 euros

GERANTS : Monsieur SANTUCCI CESAR, NORBERT, DIEUDONNE demeurant Résidence Sainte Marie route supérieure de Cardo N°1262 20200 BASTIA, en qualité de co-gérant et Monsieur FRANCESCHI SERGE demeurant 14 rue Monseigneur Rigo 20200 BASTIA, en qualité de co-gérant.

CESSION DE PARTS : La cession n'est opposable à la société qu'autant qu'elle lui aura été signifiée par acte extrajudiciaire ou qu'elle aura été acceptée par elle dans un acte authentique. Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de cette formalité et après publication conformément à la loi. La cession de parts entre associés, ascendants et descendants et, le cas échéant, les cessions de parts entre conjoints, interviennent librement ; toutes autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : RCS de Bastia

Pour avis
Le Gérant

17

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

PAJO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000,00 euros
Siège : Fromentica - n°29 - 20217 Saint-Florent

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 07/09/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : PAJO

Siège : Fromentica, n°29, 20217 Saint-Florent

Objet : L'achat, la gestion, la vente de tous biens immobiliers, même sous forme d'action donnant droit à la jouissance immobilière

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Joseph di Feo

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

28

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

**EURL BOULANGERIE
DU THEATRE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Villa "Stella Maria" - Route du Village
20620 Biguglia

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia le 6 septembre 2010, enregistré à Bastia le 13/09/2010, bordereau n°2010/947, case n°3, il a été constitué sous la dénomination sociale "EURL BOULANGERIE DU THEATRE", une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de Boulangerie, pâtisserie, viennoiseries, confiserie.

Le **siège social** est fixé à Villa Stella Maria, Route du Village, Biguglia (20620).

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce est fixée à 99 années.

Il a été apporté en numéraire par l'associé unique la somme de 1000 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

La société est **gérée et administrée** par Monsieur Frédéric Burtin, demeurant à Villa Stella Maria, Route du Village (20620) Biguglia.

La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

57

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO - 20137 - du 18/08/2010 enregistré à PORTO-VECCHIO le 10/09/2010 bordereau n°2010/316, Case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques ci-après :

Dénomination : "ALEXANDRA"

Forme : S.C.I.

Capital : 10000 Euros en numéraire

Siège social : 20137 PORTO-VECCHIO 18, Rue de la Porte Génoise

Objet social : La société a pour objet l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente échanges ou apports en société ;

Le placement de capitaux sous toutes ses formes y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ;

Et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

La société pourra faire ces opérations soit seule soit en concours avec toutes autres personnes ou sociétés.

Durée : 50 ans

Gérance : Monsieur TERRAZZONI Jean-François né le 22/06/1962 à PORTO-VECCHIO et demeurant à PORTO-VECCHIO - 20137 - La Marine Villa le Gardian ; Mademoiselle Alexandra LECOMTE née 24/01/1981 à BETHUME (Pas de Calais) de nationalité française demeurant à PORTO-VECCHIO 20137, la Marine Villa le Gardian

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions s'effectuent librement entre associés et au profit des ascendants ou descendants du cédant et de son conjoint. Toute cession au profit d'autres personnes doit, préalablement, recueillir l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour la modification des statuts. Greffe du Tribunal de commerce La société sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO

Pour avis, Les Gérants.

08

**LES SABLES
DE SANTA GIULIA**

S.C.I. au capital de 1.000 euros
Siège social : Avenue Georges Pompidou
20137 PORTO VECCHIO
RCS Ajaccio 524 177 607

**AVIS DE NOMINATION
D'UN COGERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé en qualité de cogérant, Monsieur Jean-Noël MARCELLESI, né le 04 août 1958 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant Peri Giovanni, Route d'Arca 20137 PORTO VECCHIO. Les fonctions de Mr Alexandre GIUDICELLI sont maintenues. L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

AVIS D'INFORMATION

N° 10 DR2A 17

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1.

Correspondant technique :

Monsieur MILLO Jean-Luc

Tél : 04 95 51 66 83 ou 04 95 51 69 22 - Fax : 04 95 70 38 28.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon l'article 26.2.5 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option.

Objet du marché : RN 198 - PR 44+100 - Construction d'un mur de soutènement et aménagements divers.

Justificatifs à produire : DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC5 (déclaration du candidat), la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP) ; il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7) ; les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, les références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, les moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat, les certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages, la déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Ces données sont à reporter dans le DC5 ; une attestation d'assurance.

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 2 mois à compter de la notification du marché.

Critère de jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60 %
- Valeur Technique : 40 %

La valeur technique sera évaluée comme suit :

20 % en Moyens en personnels et matériels mis à disposition pour satisfaire les obligations du marché ;

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre de connaître le nombre, la qualification (joindre les certificats de qualification : diplômes, attestation de formation...) et la localisation des personnes qui seront affectées sur le chantier, le nombre, la nature (type de matériel, éventuellement en fonction du matériel puissance et rendement) et la localisation des moyens matériels prévus par le candidat pour l'exécution du chantier, y compris location et sous-traitance.

20 % Technicité, mise en œuvre des différents ateliers du chantier ;

Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre de connaître les méthodes que le candidat compte mettre en œuvre pour réaliser les différents ateliers du chantier (méthodologie, mise en œuvre, planning).

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date d'envoi de l'avis : le 13 Septembre 2010

Dépôt des offres : avant le 05 Octobre 2010 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante : Collectivité Territoriale de Corse - Service du courrier - 22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.

Retrait des dossiers :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services
Infrastructures, routes et transports
Direction des Routes
Service de l'exploitation des routes de Corse-du -Sud
U Ricantu - Route de Campo
20090 AJACCIO

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE PARATA

ENQUÊTE PUBLIQUE

DE LA CARTE COMMUNALE

La carte communale de la commune de Parata (Haute-Corse) est en cours d'élaboration.

A cet effet,

M. **Jean-Paul SIMONI**, domicilié 4 rue Carnot à Bastia 20200, ayant pour profession expert judiciaire a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 4 octobre 2010 au 8 novembre 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire-enquêteur recevra en mairie les lundis 4 octobre et 8 novembre 2010 de 9 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire,
Ours Pierre LEONI.

AVIS D'OUVERTURE

D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'AUTORISATION COMPLEMENTAIRE**AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT****DE L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT****"LES JARDINS D'OLETTA" SUR LA COMMUNE D'OLETTA****2ème Parution,**

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté n°2010189-0005 en date du 8 juillet 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation complémentaire concernant l'aménagement du Lotissement "Les Jardins d'Oletta", sur la commune d'OLETTA.

Les pièces du dossier seront déposées en **Mairie d'OLETTA**, pour une durée d'un mois du 9 septembre 2010 au 11 octobre 2010 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire Enquêteur avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindront aux registres.

Monsieur ZYAD ALAMY, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie d'OLETTA

Judi 9 septembre : 8h à 12h

Lundi 20 septembre : 8h à 12h

Mercredi 29 septembre : 8h à 12h

Lundi 11 octobre : 8h à 12h

A la fin de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par le Maire, puis transmis dans les vingt quatre heures avec le dossier d'enquête au Commissaire-Enquêteur.

Celui-ci adressera l'ensemble de ces documents avec son avis motivé au représentant de l'Etat (DDTM - Guichet Unique de l'Eau - 8, Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9).

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie et auprès du service instructeur indiqué ci-dessous ou toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à BASTIA, le 15 juillet 2010

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
Roger TAUZIN.

AVIS D'APPEL

A LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Lieu dit Saint Michel-20231 VENACO

Tel : 04.95.47.04.04 - Télécopie 09 64 39 29 26

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président

2. PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée, articles 28 du C.M.P.

3. OBJET DE LA CONSULTATION : Aménagement de locaux dans la Caserne Padoue à Corte : bureaux, salle de réunion, archives

4. DECOMPOSITION EN LOTS :

LOT N°1 : Maçonnerie - Cloisons - Revêtement de sol - Faux-plafond - Peintures

LOT N°2 : Menuiseries intérieures - Sol stratifié

LOT N°3 : Electricité - Courant faible

LOT N°4 : Climatisation réversible - Plomberie - VMC

5. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

Mme PINET-CARLOTTI - Architecte DPLG

5 Place Porette 20250 CORTE

Tél : 04 95 46 02 63

6. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

Le DCE SERA DELIVRE UNIQUEMENT SUITE A DEMANDE ENVOYEE PAR TELECOPIE AU 09 64 39 29 26

7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Lundi 11 Octobre à 11 heures

8 DELAI MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES :

90 jours après la date limite de réception des offres

9. CRITERES DE SELECTION ET JUGEMENT DES OFFRES :

Situation juridique et références fournies pour prestations similaires, garanties fiscales et sociales

Capacités et moyens du candidat

10. JUGEMENTS DES OFFRES :

- Prix des prestations : 60%

- Valeur technique de l'offre : 40%

11. DATE PREVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX :

Fin Octobre 2010

12. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX :

6 mois

13. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES OU DES OFFRES :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

14. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 10 septembre 2010

Email : al@informateurcorse.com



22

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE-OPERATEUR DE RESEAUX

CCI2B/DC/2010-048

(MONTANT INFERIEUR A 387.000 E. HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réaménagement du nouveau bâtiment du Hangar 5 et de la mise aux normes de l'atelier de l'outillage du Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison : Port de Commerce de Bastia

Type de marchés : Marchés de services

Nomenclature européenne : CPV : 74142110

Catégorie de services : 12

Caractéristiques principales :

Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet en vue de la réalisation de deux ouvrages, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la Loi n°85.704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93.1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 134, 135, 144.III, 146, 150.III 1° et 168.II, du Nouveau Code des Marchés Publics.

Mode de dévolution :

Conformément aux dispositions des articles 10. et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics, et afin de susciter la plus large concurrence, l'entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe dix lots :

Lot 1 : Aménagement du Hangar 5

Lot 2 : Mise aux normes de l'atelier outillage

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections comptables : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 04 octobre 2010 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

* Capacités techniques et financières

* L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (Bâtiment et Infrastructure)

* Références et moyens humains et matériels

Critères d'attribution des offres :

* Prix des prestations (60%)

* Mémoire technique (Méthodologie de la prestation et planning) (30%)

* Délai de réalisation (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-048

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales

Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Tél : 04 95 55 25 19

Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 septembre 2010

43

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'aménagement de la RD 71 du PK 18.500 à 42.840 sur les communes d'AVAPESSA, BELGODERE, COSTA, FELICETO, MURO, NESSA, OCCHIATANA, SPELONCATO et VILLE DI PARASO, a été présentée par le Département de la Haute-Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n°2010224-0003 en date du 12 août 2010.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairies d'AVAPESSA, BELGODERE, COSTA, FELICETO, MURO, NESSA, OCCHIATANA, SPELONCATO et VILLE DI PARASO et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage aux Mairies d'AVAPESSA, BELGODERE, COSTA, FELICETO, MURO, NESSA, OCCHIATANA, SPELONCATO et VILLE DI PARASO en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 2 septembre 2010

Le Chef du Service

Eau - Forêt - Risques

Alain LE BORGNE.

42

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande de modification d'autorisation administrative concernant l'aménagement de la RD 113 du PK 6.280 au PK 12.450 sur les communes de SPELONCATO, VILLE DI PARASO, OCCHIATANA, BELGODERE, a été présentée par le Département de la Haute-Corse.

La modification de l'autorisation a été délivrée au titre du Code de l'Environnement, par arrêté préfectoral n°2010224-0004 en date du 12 août 2010.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, copie en est déposée en Mairies de SPELONCATO, VILLE DI PARASO, OCCHIATANA, BELGODERE et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale de d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage aux Mairies de SPELONCATO, VILLE DI PARASO, OCCHIATANA, BELGODERE en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia, le 2 septembre 2010

Le Chef du Service

Eau - Forêt - Risques

Alain LE BORGNE.

Maître Antoine PAOLETTI

Notaire à ROGLIANO (Haute Corse)
soussigné,

Suivant acte reçu par Antoine PAOLETTI, notaire à ROGLIANO, le 09/09/2010, enregistré au Service des impôts de Bastia, le 13/09/2010, Bordereau 2010, folio 948, case 1, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Par : Madame Marie, Madeleine ALBERTINI, conductrice d'autocars, épouse de Monsieur François CESARI, demeurant à ALBERTACCE (20224). Née à PARIS (75011), le 2 août 1971. De nationalité Française.

Au profit de : Monsieur Jean-Charles, Raymond ANJOLINI, chauffeur de taxi, célibataire majeur, demeurant à CALACUCCIA (20224), 157 Bis Pietra Albertacce.

Né à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500), le 18 novembre 1976. De nationalité Française.

D'UN FONDS DE COMMERCE :
Un fonds de commerce de « transport roulier - service de transport de voyageurs limité aux transports scolaires octroyés par le département », exploité par le cédant à ALBERTACCE (20224), n°8 Bis. Pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 420.381.782 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié A l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, sous le numéro SIRET 420.381.782 1998 A 00341

EXPLOITE A : Commune d'ALBERTACCE (Haute-Corse)

Un local à usage de garage, situé sur le territoire de ladite commune, Villa n°8, appartenant au cédant.

Moyennant le prix de : DIX MILLE EUROS (10.000 euros) payé comptant.

Entrée en jouissance au jour de l'acte. Les oppositions seront reçues à l'étude de Me Antoine PAOLETTI, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion. Le notaire.

LEWA

S.C.I. au capital de 1.000 euros
Siège social : La Licciola, Barnabona
20129 Bastelicaccia
RCS Ajaccio 522 639 384

Aux termes d'une délibération en date du 24/06/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de Maison près de l'Aqueduc 20167 MEZZAVIA à La Licciola, Barnabona 20129 BASTELICACCIA à compter du 24/06/2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

SARL "PICCOLO"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.668 euros
Siège : Route d'Aullène - 20164 Cargiaca
RCS Ajaccio : 402 627 327

L'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2010 a décidé à l'unanimité la modification du siège social de la société anciennement situé à 20143 Fozzano, avec effet rétroactif à compter du 01 janvier 2010.

Les statuts se trouvent ainsi modifiés.
Article Quatre : Siège social :
Le siège social est fixé au Route d'Aullène, 20164 Cargiaca.

Pour avis,

**CONSEIL GENERAL**

AVIS D'ATTRIBUTION

35 et 36 de 2010

1 - Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9
Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

Fourniture, livraison de pneumatiques et prestations annexes pour les véhicules légers et engins du groupement de commande Département de la Haute-Corse/Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Nomenclature : 34351100-3, 34352200-1, 34352300-2, 34352100-0

Marché couvert par l'AMP**3 - Procédure :**

Appel d'offres ouvert passé en application des articles 10, 33, 52, 53, 57 à 59 du CMP

Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 - Prix (60%)
- 2 - Valeur technique (40%)

4 - Attribution du marché : Marché à bon de commande

N° Marché	Lots et Objets	Titulaires	Date d'attribution	Montant HT Mini/Maxi Sur 4 ans
1	Pneumatiques et prestations annexes VL et fourgons	Etablissement Ferrari	18/08/2010	Mini 135.000 euros Maxi 560.000 euros
2	Pneumatiques et prestations annexes PL et engins	Etablissement Ferrari	10/08/2010	Mini 70.000 euros Maxi 300.000 euros

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC initial : 22/2009
- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », Moniteur, au Joue et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : Lot 1 : 4 et Lot 2 : 3
- Estimation de l'administration : Lot 1 : 143.722,67 euros TTC/ Lot 2 : 114.117,65 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex
Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - (Délai de recours : deux mois)
- Date d'envoi du présent avis : 13 septembre 2010

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,
Jean LECCIA.

PREFECTURE DE CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE : RENNO

Par arrêté préfectoral du 13 septembre 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 3,845 MWc - demandeur : SAS SOLACOR représentée par M. François-Xavier CALENDINI / 20270 TOX).

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de RENNO (Poggio 20160 RENNO) du **lundi 4 octobre au vendredi 5 novembre 2010 inclus**, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

Mlle Marie-Céline PIERRE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie de RENNO (Poggio) :

- lundi 4 octobre 2010 de 8h45 à 11h45 en mairie
- jeudi 14 octobre 2010 de 14h00 à 17h00 en mairie
- mardi 26 octobre 2010 de 8h45 à 11h45 en mairie
- vendredi 5 novembre 2010 de 14h00 à 17h00 en mairie

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de RENNO (Poggio, 20160 RENNO).

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le directeur départemental adjoint
Maurice COURT

Email : Annonces Légales al@informateurcorse.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 03/09/2010, enregistré à RDI de Bastia le 14/09/2010, B° 2010/952, case n°10, ext. 2404, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "SCI EMMA"

Capital : 100 euros

Siège : c/ M. Gérard Rocchiesani, 772, route de Saint-Florent, Quartier Monserato, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet :

L'acquisition de tous immeubles et de tous terrains et notamment d'un appartement sur la commune de Bastia (Haute-Corse), Lieu-dit Puretta, Avenue Sampiero Corsu, Résidence Sampieri Corsu (Lot n°14).

L'administration et l'exploitation par location ou autrement des biens sus désignés.

Durée : 99 ans à/c de son immatriculation au RCS

Gérant : M. Nicolas Zuntini, demeurant Résidence La Colline, Bâtiment B, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

Suivant acte sous signatures privées du 01 septembre 2010, enregistré au SIE AJACCIO, le 14 septembre 2010, Bord 2010/ 671, case 5,

La location gérance d'un fonds de commerce de RESTAURATION dénommé L'ACQUARIUM sis et exploité à AJACCIO (20000) 2 rue des Halles, consentie par Mme Pauline GAFFORY, veuve de M Gilbert Pierre Joseph BELOT, demeurant à MEZZAVIA (20167), 62 Route du Taravo, et M Pierre Jean GAFFORY, et Mme Michelle JOUANET, son épouse, demeurant ensemble à LONGJUMEAU (91160), Résidence "LES COTEAUX" Bâtiment "B16" le 30 septembre 2008, enregistrée au SIE AJACCIO le 21 octobre 2008, Bordereau 2008/718, case 13, suivi d'un avenant en date à AJACCIO du 05 novembre 2008

Au profit de La société dénommée L'ACQUARIUM, SARL au capital de 1500,00 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20000), 2 rue des Halles, identifiée sous le numéro SIREN 508 760 337 et immatriculée au RCS d'AJACCIO. A été résiliée purement et simplement à compter du 1er septembre 2010, date à laquelle le fonds a été vendu.

Les oppositions, s'il y a lieu, en la forme légale, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion à AJACCIO, au siège de la société L'ACQUARIUM où domicile a été élu.

Pour avis.

Au terme d'un acte sous seing privé à Furiani en date du 30 juillet 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Société Civile Immobilière** au **capital** de 1000 euros, dont l'**objet** est l'acquisition, la vente, la location de biens immobiliers, de terrains, et leurs gestions sous toutes ses formes à condition qu'elle conserve un caractère strictement civil. La dénomination est **IMMOBIL MARE**, le **siège social** est situé Pépinières de Furiani, 20600 Furiani, d'une **durée** de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia et dont le **gérant** est, pour une durée illimitée, Monsieur Francesco Sorrentino, né le 1er janvier 1961 à Gragnano (Italie), de nationalité Italienne, demeurant 30, Via Vittorio Veneto, Gragnano Italie, marié sous le régime de la séparation des biens avec Mme Mascolo Antonella.

Cessions des parts sociales : Elles sont libres entre associés et avec agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire en cas de cession à des tiers.

Pour avis, la gérance.



21

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

CCI2B/DC/2010-053

(MONTANT INFERIEUR A 133.000 E. HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires
Objet du marché : Le choix d'un prestataire de services pour la réalisation d'études statistiques et d'opérations promotionnelles auprès des compagnies maritimes dans le cadre du programme Européen ITALIE-FRANCE MARITIME 2007-2013
Lieux de livraison : Palais Consulaire
Type de marchés : Marchés de services

Catégorie de services :
Caractéristiques principales :

L'étude s'inscrit au sein d'orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion économique, sociale et territoriale pour 2007-2013
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Nouveau Code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables : 115

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français

Unité monétaire utilisée :

L'euro
La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 04 octobre 2010 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités techniques et financières
- * Références et moyens humains et matériels du prestataire

Critères d'attribution des offres :

- * Prix des prestations (60%)
- * Délai de réalisation de l'étude (40%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice :
CCI2B/DC/2010-053

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 septembre 2010

38

ERA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège : Place de l'Eglise
20222 Erbalunga (Corse)
484138896 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2010 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er septembre 2010.

- A été nommé comme liquidateur ; Monsieur Jean Michel Esposito, demeurant Maison Valery, 20222 Erbalunga ; A qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif ;
- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 20222 Erbalunga (Haute-Corse), Maison Valery ;
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés ;
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

40

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°17 parue dans l'INFORMATEUR CORSE du 03/09/2010, N°6328, concernant la nomination d'un cogérant de la SARL L'ETOILE DES MERS, il a été omis de préciser que l'article 15 des statuts a été modifié.

Pour avis,

55

COMMUNE DE SARI D'ORCINO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de la collectivité qui passe le marché :

Commune de SARI D'ORCINO
Adresse : Mairie de Sari d'Orcino - 20151 Sari d'Orcino
Téléphone : 0495272002 - Fax : 0495272315
Email : mairiesaridorcino@orange.fr

2. Objet du marché :

Travaux de rénovation de l'Eglise St Martin

3. Caractéristiques principales du marché :

Remise en état (fourniture et pose) du plancher (parquet en chêne massif), de la sacristie et de la tribune en bois (respect de l'existant ; garde corps et escalier en chêne.....) supportant l'harmonium.

4. Critères de choix des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants et de leur pondération :

Critère n°1 : Prix : 60%
Critère n°2 : Délai : 40%

Les critères auront pour base d'appréciation le devis (détail de l'offre et délai proposé) devant être produit par le candidat.

5. Mode de passation :

Procédure adaptée art. 28 du CMP

6. Visite des lieux :

Prendre l'attache de la mairie pour convenir d'un rendez-vous pour tout candidat souhaitant effectuer une visite des lieux.

7. Contenu du pli à transmettre :

Le pli contiendra tous les documents suivants dans une seule enveloppe :

- Au titre des candidatures (soit des capacités du candidats et de sa régularité de situation au regard des obligations légales, fiscales et sociales), l'imprimé "DC5 (à demander à la mairie ou à télécharger sur le site <http://www.colloc.bercy.gouv.fr>) puis onglet "marchés publics" puis rubrique "formulaires à télécharger".
- Au titre de l'offre, un devis faisant apparaître le détail financier de l'offre et le délai d'exécution proposé.

8. Adresse à laquelle les plis doivent être transmis :

Les plis doivent être transmis à l'adresse indiquée à la rubrique n°1

9. Date limite de remise des offres :

04 octobre 2010

10. Date d'envoi de l'avis à la publication :

15 septembre 2010

41

SARL MARINA DI CAVU VILLAGE

Société à Responsabilité Limitée
Ld Calalunga - 20169 Bonifacio

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2010, il a été décidé d'augmenter le capital social :

Ancien capital : 7622.45 euros
Nouveau capital : 127.622,45 euros
Par apport en numéraire.

Il est divisé en 8372 parts de 15,24 euros l'une entièrement libérées, numérotées de 1 à 8372, attribuées aux associés en proportion. Les statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La gérante.

52

SARL LE CAFE DE LA PLAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Lieu-dit Carrio-Plage
Plage d'Arone - 20115 Piana
N° RCS : 490 533 601

L'assemblée générale en date du 30 juin 2009 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société : L'assemblée décide de modifier l'article 35 des statuts de la société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 35 - Exercice social :
Il commence le 1er novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Pour avis,



23

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE-OPERATEUR DE RESEAUX CCI2B/DC/2010-049

(MONTANT INFERIEUR A 387.000 E. HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de renforcement et d'extension de l'éclairage du Port de Commerce de Bastia

Lieux de livraison : Port de Commerce de Bastia

Type de marchés : Marchés de services

Nomenclature européenne : CPV : 74142110

Catégorie de services : 12

Caractéristiques principales :

Le marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet en vue de la réalisation de deux ouvrages, l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission définis par l'article 7 de la Loi n°85.704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et par le décret n°93.1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passage du marché : Défini par les articles 134, 135, 144.III, 146, 150.III 1° et 168.II, du Nouveau Code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections comptables : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 04 octobre 2010 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

* Capacités techniques et financières

* L'examen des compétences en matière de maîtrise d'oeuvre (Bâtiment et Infrastructure)

* Références et moyens humains et matériels

Critères d'attribution des offres :

* Prix des prestations (60%)

* Mémoire technique (Méthodologie de la prestation et planning) (30%)

* Délai de réalisation (20%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-049

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - B.P 210
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Tél : 04 95 55 25 19

Fax : 04 95 55 25 01

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 septembre 2010

35

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de réparation et de branchement sur le réseau d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Sartène

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique, à bons de commande

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40 % : Prix

Remise des offres : 06/10/10 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/09/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

36

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture et pose de clôture autour des sites des stations de pompage de STILICCIONE et de PORTICCIO situées sur le secteur d'AJACCIO

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40 % : Prix

20 % : Délai d'exécution

Remise des offres : 30/09/10 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/09/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

CREATEURS D'ENTREPRISE

Pour une information, juste

Abonnez-vous

LES ANNONCES LEGALES

ET AVIS SONT RECUS JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE
DERNIER DÉLAI POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38 al@informateurcorse.com

11

Me Jean-François MATIVET,Notaire associé à AJACCIO (20000),
7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Me Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 06/09/2010, enregistré au Service des Impôts de AJACCIO, le 08 septembre 2010, Bordereau 2010 / 660, case 4, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par :
1°) Madame Jeanne, Angèle, Marie ORSATELLI, veuve de Monsieur Antoine, Jean COLOMBANI, demeurant à AJACCIO (20000) 1 Rue Emmanuel ARENE.
2°) Monsieur Pierre-Richard COLOMBANI, demeurant à CALVI (20260) Route de Pietramaggiore, Quartier Monte Frascone.

3°) Monsieur Jacques-Louis COLOMBANI, époux de Madame Emmanuelle, Françoise, Hélène BRANGER, demeurant à DUNKERQUE (59140) 6 Rue Albert 1er.

Au profit de : La SARL dénommée «B0802» au capital de 5.000,00 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20000) 39 Cours Napoléon, immatriculée au RCS AJACCIO sous le n° 524484110.

D'UN FONDS DE COMMERCE :

Un fonds de commerce de VENTE AU DETAIL D'ARTICLES DE CONFECTIION, situé sur le territoire de la commune d'AJACCIO (20000) 39 Cours Napoléon, pour lequel le CEDANT est identifié sous le numéro SIREN 321 241 143 et immatriculé au RCS d'AJACCIO (20000).

Moyennant le prix de : 100.000,00 euros.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Me MATIVET, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.
Le notaire.

24

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL «LES VILLAS MARINCA».

Capital : 200.000 euros

Siège : Vitricella, 20113 Olmeto

Objet : Location. Hôtellerie

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Gérant : Géraldine Floriani, demeurant Vitricella, 20113 Olmeto.

04

Monsieur BAGNANINCHI Luc, André, Lionel, né le 09 mars 1975 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant Lotissement Vanga di l'Ogo, 20221 Santa Maria Poggio, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils SUSINI Jean-François, né à Bastia (Haute-Corse), le 4 janvier 2001, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de cet enfant mineur celui de BAGNANINCHI Jean-François.

09

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°45, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 12 au 18 février 2010, n° 6301,

Concernant : « L'enfant mineur MARCHETTI (ANAÏS, VINCENTE, CATHERINE) »

Il fallait lire : « MARCHETTI (ANAÏS, VINCENTE, CATHERINE) née le 12 juillet 2001 à NICE (ALPES-MARITIMES) »

Et non : « MARCHETTI (ANAÏS, VINCENTE, CATHERINE) née le 21 juillet 2001 à NICE (ALPES-MARITIMES) », comme écrit par erreur.

01

C.L.O.R

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Plage de Calvi - Lot 9 La Licorne
20260 Calvi (Corse)
452 272 230 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 30/08/2010 de Calvi (Corse), Villa Cala di Stella, Lieu-dit Banasco, à, **Plage de Calvi, Lotissement 9, La Licorne, 20260 Calvi.**
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Plage de Calvi, Lot 9, La Licorne, 20260 Calvi. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

14

HYDRO-CORSICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège : Vallée de la Piatta
20167 Tavaco (Corse du Sud)
508 928 470 RCS Ajaccio

Dans l'avis de publicité n°3 en date du 03/09/2010, N°6328.

Il fallait ajouter : Monsieur Abraham Smadja, démissionnaire de ses fonctions de gérant.
Mention au RCS Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

02

SARL GAIA Corse Energie

Au capital de 1000 euros
Siège : Résidence Scandola II
Bât. B - Route d'Agliani
20600 Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2010, les associés ont nommé au poste de gérante Mme Marie Hélène Mattei, demeurant Pastoreccia, 20229 Piedicroce, en lieu et place de M. David Rivas, démissionnaire.
Inscription sera faites au RCS Bastia.

20

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 1er septembre 2010, enregistré à Bastia le 8 septembre 2010, bordereau 2010/914, case 9.

La Société EURL STELLA, dont le siège social est Route d'Ajaccio, Lieu-dit Mozzello, 20260 Calvi, a donné en location gérance.

A Monsieur Patrice Marco, demeurant Rue Millie, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia.

Un fonds de commerce de vente de pains, pâtisseries, petite restauration, situé Résidence Saint Philippe, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi, pour lequel elle est immatriculée au RCS sous le numéro 502 210 602 pour une durée de une année à compter du 1er septembre 2010, renouvelable par tacite reconduction.

03

Avis est donné de la constitution de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : CALA STELLA HOFNER

Capital : 1000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Siège : 115, Lotissement Cala Stella, San Ambroggio, 20260 Lumio

Objet : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de tous biens immobiliers et notamment d'un immeuble situé sur la commune de Bastia (Haute-Corse), et d'un terrain situé sur la commune de BELGODERE (Haute-Corse)

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : Monsieur Frédéric Hofner, demeurant à 20260 Lumio, 115, Lotissement Cala Stella, San Ambroggio
Immatriculation : RCS Bastia

16

**CONNECTION
IMPORT ONE SARL**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 9000 euros
Siège : BP 301 - Pedano - 20218 Pietralba
452 563 489 RCS Bastia

L'assemblée générale réunie le 10 septembre 2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pieri Jean-Louis, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

15

ADDITIF

Dans l'avis de publicité n°6323 en date du 16 au 29 juillet 2010 de la SNC FDM - n°132, **il fallait ajouter :**

Gérance : Mademoiselle Lydie Pasqualini, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli.

Pour avis, la gérance.

19

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 1er septembre 2010, enregistré à Bastia le 8 septembre 2010, bordereau 2010/914, case 8.

La SARL U SAN BENEDETTO, dont le siège social est situé Le Cintra, Lieu-dit Stagnone, 20260 Calvi, a donné en location gérance.

A Monsieur Patrice Marco, demeurant Rue Millie, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia.

Un fonds de commerce de vente de pains et viennoiseries, situé Résidence Saint Philippe, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi, pour lequel elle est immatriculée au RCS sous le numéro 422 866 111 pour une durée de une année à compter du 1er septembre 2010, renouvelable par tacite reconduction.

13

**SCP Alain SPADONI Olivier
LE HAY et Charles SANTUCCI**

Notaires Associés, LE REGENT,
3, Avenue Eugène MACCHINI
20177 Ajaccio

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY Notaire associé, officier public recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, membre de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini.

Le 02/09/2010 enregistré à SIE AJACCIO le 08/09/2010 Bord N°2010/661 Case N°1

La Société dénommée SARL CASA PASTA Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Espace Santa Lina - Route des Sanguinaires identifiée sous le numéro SIREN 490 256 526 RCS AJACCIO.

A CEDE A :

La Société dénommée MARYCCI Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Espace Santa Lina - Route des Sanguinaires identifiée sous le numéro SIREN 523 470 276 RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de restaurant, connu sous le nom de CASA PASTA situé et exploité à AJACCIO (20000) Espace Santa Lina, Route des Sanguinaires

Ledit fonds comprenant :

I - Eléments incorporels

- La clientèle et l'achalandage y attaché.
- L'enseigne et le nom commercial.
- Le droit au bail des locaux dans lesquels ledit fonds est exploité,

II - Eléments corporels

- Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation
- Le droit à la ligne téléphonique portant le numéro 04-95-50-16-82

- Et la licence Grande restauration portant le numéro 50/06 dont une copie demeurera annexée aux présentes après mention.

PRIX : QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000,00 euros)

- aux éléments corporels pour QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 euros)

Prise de possession à compter du 1er juillet 2010.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique
Me Olivier LE HAY,
Notaire Associé

29

OMEDICA

SARL au capital de 7500 euros
Villa Mascotta, Lieu Dit Cassetta,
20600 Furiani
523008381 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 septembre 2010 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Monsieur REHIN Miguel, Villa Mascotta, Lieu Dit Cassetta, 20600 FURIANI et fixé le siège de liquidation au siège de la société. La correspondance est a adresser au siège de la société.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe
4441 + 0,05 TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
Ligne TTC/mn + 0,05 TTC/mn

JAM'S

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 euros
Siège : 18, rue César Campinchi - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 septembre 2010, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : JAM'S

Siège : 18, rue César Campinchi, 20200 Bastia

Objet : La vente de vêtements, homme, femmes, enfants ;

- La vente de chaussures et accessoires ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 années

Capital : 1000,00 euros,

Gérance : Monsieur Lamberti Stéphane, demeurant Lotissement l'Orangerie, n°15, Bis, 20290 Lucciana

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

RECTIFICATIF

Dans l'annonce du 03/09/2010 n°6328, une erreur a été commise sur le code postale du nouveau siège social de la Société SUD ASSAINISSEMENT.

- Il fallait lire : de transférer le siège social de Carbuccia, 20133 Ucciani au A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20090 Ajaccio

En lieu et place de : de transférer le siège social de Carbuccia, 20133 Ucciani au A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20000 Ajaccio

Pour avis, Le Président.

RESIDENCE DOLCE MARE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7622,45 euros
Siège : Lieudit Porto-Pollo - 20140 Serra-di-Ferro Ajaccio RCS : 317 401 248

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire du 17 août 2010, les associés ont décidé de proroger la société de 20 ans et de porter son terme au 31 décembre 2031.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Société d'Exploitation de l'Hôtel IMPERIAL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 6, Bd Albert 1er - 20000 Ajaccio (Corse) 438 094 302 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2010, il résulte que : Monsieur Ambroise Jean Charles, Fieschi, demeurant à Ajaccio (Corse), 15, rue de Rivoli, a été nommé en qualité de co-gérant à compter de ce jour. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

Département de la Haute-Corse**MAIRIE D'OLETTA****(PROCEDURE ADAPTEE)****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Mairie d'Oletta - 20232 Oletta
Tel : 04.95.39.01.09 - Fax 04.95.39.07.59

2. Correspondant : M.Le Maire d'Oletta - Mairie d'Oletta - 20232 Oletta
Tel 04.95.30.01.09**3. Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques

4. Objet du marché :

4.1 Achat d'un véhicule benne transporteur d'occasion

4.2 Lieux de livraison : Mairie d'Oletta

4.3 Type de marchés : marchés de fournitures

5. Caractéristiques principales des travaux :

Présentées dans la fiche technique du véhicule

7. Les variantes et options ne sont pas autorisées.

8. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

9. Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

10. Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1°, 28 et 40.II du code des marchés publics.

11 L'avis concerne un marché public**12. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou de références aux textes qui les réglementent :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV- Chapitre 1er).

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

13. Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées : Le Français

14. Unité monétaire utilisée : L'euro

16. La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous : MAIRIE D'OLETTA - 20232 OLETTA - Tel : 04.95.39.01.09

Ou téléchargement sur le site Achat public.com

17. Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles à l'adresse suivante http://www.minefi.gou.fr.thème:marchés_publics ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

- Un catalogue de la fourniture proposée.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

18. Date limite de remise des offres : Le mercredi 06 octobre 2010 à 16H

19. Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard :

* des garanties et capacités techniques et financières.

* Des fournitures réalisées au cours des trois dernières années

20. Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Valeur technique : l'ensemble des caractéristiques techniques demandées dans la fiche technique du véhicule et la garantie proposée (40%)

* Délais de livraison du véhicule (20%)

* Prix (40%)

21. Durée de validité des offres : 120 jours

22. Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

MO/2010-009

23 Adresse à laquelle le dossier devra être déposé : MAIRIE D'OLETTA - 20232 OLETTA - Tel : 04.95.39.01.09**24. Renseignements complémentaires :****Renseignement administratifs et techniques :** MAIRIE D'OLETTA - Oletta 20232

Tél : 04.95.39.01.09 - Fax : 04.95.39.07.59

25. Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex - Tel : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

26. Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Mairie d'Oletta - service administratif - Oletta 20232 - Tel : 04.95.39.01.09**27. Organe chargé des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex**28. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction de recours :**

* Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

* Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (article L.551.1 du code de la justice administrative)

29. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 14 septembre 2010

Le pouvoir adjudicateur
M. Le Maire d'Oletta

M.A.J. SPORT

SARL au capital de 50.000 euros
Siège social : Lot N°12 du Lotissement Stiletto,
Route d'Escalé - 20090 AJACCIO
RCS Ajaccio 513 185 793

Aux termes d'une délibération en date du 13/09/2010, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "Location de matériels", à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La Gérance,

AJACCIO TRANSPORTS

SARL au capital de 2.000 euros
Porté à 20.000 euros
Siège social : Immeuble Le Méditerranée,
Parc Sainte Lucie, Bât C2 - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 509 268 942

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 08/09/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 18.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à deux mille euros (2000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Vingt Mille euros (20.000 euros).

La Gérance,

SARL METALCO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Lot Arbucetta - Rond-Point Ceppe
20620 Biguglia
RCS Bastia : 404 302 549 (96 B 55)

Aux termes d'une délibération en date du 13 septembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du "Zone Industrielle de Puretone - 20290 Borgo" à "Lot. Arbucetta, Rond-Point Ceppe - 20620 Biguglia" à compter du 13 septembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance.

G.A.E.C. de GIABICONI

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Société civile en liquidation
Au capital de 4.500, 00 euros
Lieu-dit "Giabiconi", Ponte-Bonello,
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 490 763 653

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 août 2010 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Martine PAOLETTI domiciliée lieu-dit "Giabiconi", Ponte-Bonello, 20167 Sarrola-Carcopino pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit "Giabiconi", Ponte-Bonello, 20167 Sarrola-Carcopino. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Pour avis
Le Liquidateur

U TARAVU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Santa Maria Siche
20190 Santa Maria Siche

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 09/09/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : U TARAVU

Siège : Santa Maria Siche, 20190 Santa Maria Siche

Objet : L'exploitation de cafés, de piano-bars, de brasseries, de restaurants, de glaciers, d'établissements de nuit, de discothèques, de cabarets, et d'exploitation de pistes de danse.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Xavier Codaccioni, demeurant Santa Maria Siche, 20190 Santa Maria Siche

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

La gérance,

ESPACE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle au capital de 300 euros
Piedicervo - 20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/09/2010, enregistré le 13/09/2010, il a été constituée une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination : ESPACE BEAUTE

Siège : Piedicervo, 20240 Ventiseri

Objet : Salon de soins esthétiques, ainsi que toutes activités annexes ou connexes

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 300 euros en numéraire

Gérance : Mme Augier Isabelle épouse Neyret

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SUD LUMIERE

DESIGN DOMOTIQUE

ENSEIGNE : SL2D

FORME : Société à responsabilité limitée

SIÈGE SOCIAL : U CENTRU ROUTE

DE BASTIA 20137 PORTO VECCHIO

OBJET : ELECTRICITE BATIMENT

DUREE : 80 ANS

CAPITAL : 3000 euros

GERANCE : MADEMOISELLE CULIOLI

JACQUELINE, demeurant CHEMIN

D'AGNAREDDA - RES. VAL DI LICCI - BT

C APPT 2 20137 PORTO VECCHIO ;

MONSIEUR PASCUITO MARC, demeurant

VIBICI ROUTE DE NOTA 20137

PORTO VECCHIO

IMMATRICULATION : au RCS de

AJACCIO

Pour avis,

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**
TEL : 04 95 32 04 40

CONSEIL GENERAL

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage) - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Canton de Levie - RD268 PR 47.500 à Levie construction d'un mur de soutènement

Référence acheteur : MAPA 2010-051

Nature du marché : Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 19/07/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 02/09/2010

Marché n° : 2010-089

SARL DE PERETTI BTP - Quartier Sorba - 20170 Levie

Montant : 213.597,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

sous-traitance : oui

part de la sous-traitance : inconnue

Envoi le 16/09/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CARPINETO

Captages de MAZZA CORTA SUPRANA, MAZZA CORTA SUTTANA, POZZO AL LINO, CASILARIA (COMMUNE DE CARPINETO) ET DE CARCHETO (COMMUNE DE CARCHETO BRUSTICO)

1ère Parution.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2010-246-0004 en date du 03 septembre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de CARPINETO, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de CARPINETO et de CARCHETO BRUSTICO, pendant 29 jours, du **jeudi 30 septembre au jeudi 28 octobre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme Monique ANGELI, désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de CARCHETO BRUSTICO

20229 Carcheto Brustico

Jeudi 30 septembre 2010 de 9h à 12h

Jeudi 28 octobre 2010 de 9h à 12h

Mairie de CARPINETO

20229 Carpineto

Jeudi 30 septembre 2010 de 14h à 17h

Jeudi 28 octobre 2010 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public en Mairies de CARPINETO et de CARCHETO BRUSTICO, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Corte, le 09 septembre 2010

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet de Corte, Tony CONSTANT.

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

SARL "SOL.ID'R"

SARL au capital de 4000 euros
Siège : Bastia (20600), RN 193
Espace Tamburini
RCS Bastia : N°B 501 152 243

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 18 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de Bastia (20600), RN 193, Espace Tamburini, à, **Lucciana (20290), Résidence La Canonica**, à compter du 18 août 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 août 2010 fait à Ajaccio. La Société LE PRIVILEGE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est 7, Avenue Eugène Macchini, 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio sous le n° 394 410 013, représentée par Monsieur Alain Lucchini, en qualité de gérant habilité.

A donné en location-gérance à :
La Société U TARAVU, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est Santa Maria Siche, 20190 Santa Maria Siche, en cours de formation, représentée par Monsieur Jean-Xavier Codaccioni, en qualité de gérant habilité.

Un fonds de commerce de piano bar, glacier, restaurant à l'enseigne "LE PRIVILEGE", et un restaurant à l'enseigne "LE SAS" sis et exploité 7, Avenue Eugène Macchini, 20000 Ajaccio, pour lequel le loueur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 394 410 013 000 12.

Pour une durée d'une année à compter du 01/09/2010, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la Société U TARAVU, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucuns des engagements contractés par le locataire-gérant, et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

MOSAÏQUE

PAR MARIUS MURACCIOLI

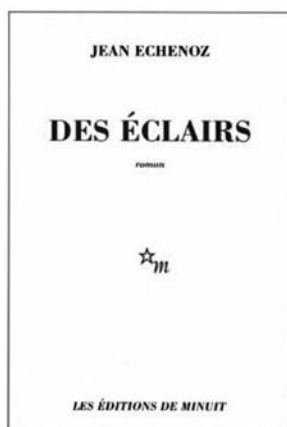
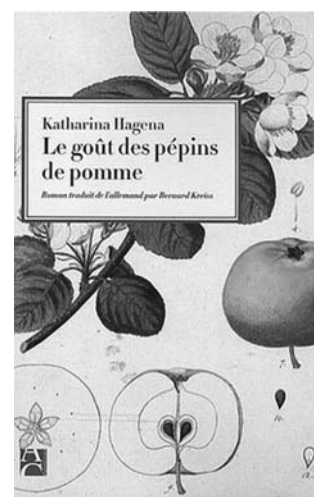


● LES CORSES DES HAUTS-DE-SEINE

Dans la bande dessinée signée **Boisserie, Ploquin, Gros**, «*La Droite ! Petites trahisons entre amis*», 60 ans d'histoires (vraies) de **Pasqua** à **Sarkozy**... Nous sommes en mai 2012 : après sa réélection, le président **Sarkozy** retrouve son fils **Jean** : «*Tu sais, en épousant ta mère, j'ai épousé la Corse et les Hauts-de-Seine. C'est tonton Peretti, son oncle, qui était maire de Neuilly à ce moment-là, qui nous a mariés et tonton Charles était notre témoin*». L'impatience de **Jean** : «*Tonton Charles, il me manque !*». Devant l'insistance de son fils, **Nicolas Sarkozy** entreprend de lui raconter le parcours professionnel et politique de **Charles Pasqua**, ses réseaux dont il était spécialiste, et par là même l'histoire de la droite française de l'après-guerre à lui-même. Une odyssée politique où ne manquent ni les mensonges, ni les coups bas, ni les trahisons.

● LE GOÛT DE LA POMME

Dans «*Le goût des pépins de pomme*» de **Katharina Hagera, Iris**, la narratrice, raconte qu'à la mort de **Bertha**, sa grand-mère, elle hérite de la maison. En découvrant chaque pièce, elle reconstitue l'histoire de trois générations de femmes parmi lesquelles sa grand-mère, «*la nymphe arboricole de Carsten Lexow*». Morceau choisi, quand elle fit «*la chose*» au pied d'un pommier : «*Alors qu'il passait sous l'abondante frondaison de pommiers, un cri lui échappa. Quelque chose de dur venait de le heurter au-dessous de l'œil gauche, une pomme (...). Dans l'arbre il y eut un bruissement (...). Un autre bruissement se fit entendre et un tremblement convulsif parcourut les branches de l'arbre. Lorsque la jeune fille sauta sur le sol avec un bruit sourd, il ne put la reconnaître tant son visage était proche du sien. Le visage se rapprocha encore et embrassa Carsten sur la bouche. Il ferma les yeux, la bouche était chaude et avait un goût de pomme (...). La terre s'embrasa autour d'eux, et le pommier sous lequel ils étaient étendus se mit, bien que l'on fût déjà en juin, à bourgeonner pour la seconde fois.* »

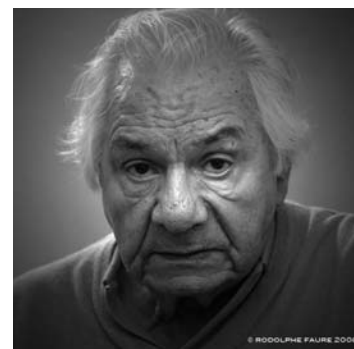


● SAVOIR QUAND ON EST NÉ

A l'occasion de cette nouvelle rentrée littéraire, **Jean Echenoz** signe l'un de ses meilleurs livres, le troisième volet d'un triptyque de portraits autour de personnalités de l'art, du sport ou des sciences «*Des éclairs*». Mise en bouche : «*Chacun préfère savoir quand il est né, tant que c'est possible. On aime mieux être au courant de l'instant chiffré où ça démarre ; où les affaires commencent avec l'air, la lumière, la perspective, les nuits et les déboires, les plaisirs et les jours. Cela permet déjà d'avoir un premier repère, une inscription, un numéro utile pour vos anniversaires. Cela donne aussi le point de départ d'une petite idée personnelle du temps dont chacun sait aussi l'importance : telle que la plupart d'entre nous décident, acceptent de le porter en permanence sur eux, découpé en chiffres plus ou moins lisibles et parfois même fluorescents, fixé par un bracelet à leur poignet, le gauche plus souvent que le droit.* »

● UNE FINE ÉQUIPE

Raimu, Pagnol, Galabru et Caubère, une fine équipe qui propose la programmation 2010-2011 du théâtre de Bastia. «*Mon cher Jules, il faut que tu sois bougrement fâché avec moi pour ne pas répondre à une lettre injurieuse qui n'avait d'autre but que de commencer une dispute*». Il s'agit d'un extrait de «*Jules et Marcel, d'après la correspondance de Raimu et Pagnol* » qui sera joué le vendredi 18 mars. **Michel Galabru** est **Raimu** et **Philippe Caubère** est **Marcel Pagnol**. La pièce créée par **Pierre Pré-Hardy** est basée sur la correspondance que ces deux monuments ont entretenue depuis leur rencontre en 1929 jusqu'à la mort de **Raimu** en 1946.



Maison de la Corse

Un nouveau Président



Is étaient plus d'une centaine hier, mardi 14 septembre au restaurant le Kofi du Marais à Paris, à l'Assemblée Générale de la Maison de la Corse. Les membres du conseil d'Administration ont procédé à l'élection de leur nouveau Président. Christophe Fattori a été élu sans surprise. Ce quadra originaire de Cozzano est un des piliers de l'Institution parisienne depuis 2002.

Christophe Fattori Un parcours remarquable

Entrepreneur, directeur de la société de **Production A3 PROD** (www.A3PROD.com), mais également gérant de diverses affaires dans le secteur du CHR, **Christophe Fattori** est ce que l'on appelle communément un battant. Après des études dans la gestion et la restauration à **Ajaccio** (où il fut l'élève de **Jacques Lelong**), **Christophe Fattori** quitte à 19 ans la **ville Impériale**, direction **Paris**. Son ambition première est d'évoluer dans la mode, milieu où il est vite repéré. De rencontres en propositions, **Christophe Fattori** quitte le mannequinat pour devenir directeur d'un des restaurants les plus renommés du **Marais** : **l'Ange Heurtebize**. Etablissement dont il sera co-proprétaire deux ans plus tard. Il ouvre ensuite un établissement bio qu'il revend pour prendre des parts dans d'autres affaires et créer le **Kofi du Marais**. Parallèlement à ses activités professionnelles, il donne beaucoup de son énergie - pendant huit années - pour accompagner son ami **Sylvain Ettori** dans l'administration de la **Maison de la Corse**. L'élection du 9 septembre a d'ailleurs été chaleureusement saluée par le fondateur de la **Maison de la Corse** : "Christophe Fattori est un garçon intelligent, loyal et ambitieux. De challenge en challenge, durant toutes ces années passées ensemble à la Maison de la Corse, j'ai pu constater sa force de travail, et ses hautes qualités morales. Je ne doute pas un instant de ses capacités pour être un brillant ambassadeur de la Corse en Ile de France." Un respect et une amitié partagés puisque **Christophe Fattori**, lors de son intronisation, rendait également hommage à son prédécesseur : "C'est un grand honneur pour moi d'être élu ce soir, et ma pensée va naturellement à la Corse et à mon ami Sylvain Ettori, qui a été le fondateur et l'administrateur de la Maison de la Corse. Si j'ai toujours admiré sa pugnacité dans l'épreuve, et sa détermination face à l'adversité, je crois que ce qui m'impressionne le plus chez lui c'est



Christophe Fattori

son esprit visionnaire. Il avait pressenti l'Internet avant l'Internet, y a inscrit la Corse dès 1992 puis a réussi à réunir grâce à Cuurdinazione Corsa un réseau impressionnant de Corses du Monde et d'amis de la Corse."

rie du 5^{ème} Arrondissement, en partenariat avec le Comité de Coordination des Corses de l'Extérieur), des projections de films, signatures de livres, dédicaces, débats, concerts, rencontres de chefs d'entreprises, et même une comédie musicale sur la vie de Pascal Paoli." Et le nouveau Président de conclure "Nous allons intensifier notre action et porter notre attention sur le réseau mondial (Cuurdinazione Corsa) que l'on nous a confié, sans oublier de nous revoir très régulièrement car rien ne remplacera jamais les contacts humains et l'accent de chez nous."

Pour tout renseignement : contact@maisondelacorse.org
www.maisondelacorse.org

CUURDINAZIONE CORSA : UN RÉSEAU DE PREMIER ORDRE

Avec ses 12000 membres affichés, **Cuurdinazione Corsa** est le plus grand réseau au monde de **Corse** et d'amis de la **Corse** existant. Ce sont plusieurs milliers de messages qui transitent chaque mois par le canal, que ce soit pour une aide ponctuelle, une demande d'information, un renseignement, voire des besoins d'ordre médical, social, juridique ou économique. De la **Collectivité Territoriale de Corse** aux offices de tourisme, la plupart des institutions sont présentes et utilisent **Cuurdinazione Corsa**. Il faut noter également une très forte présence des médias (journaux, TV, radios, web TV) qui informent et s'informent quasi quotidiennement grâce au réseau. Le culturel n'est pas en reste puisque la plupart des groupes, troupes et autres artistes font part de leurs activités sur **Cuurdinazione**. Sachant que le réseau se développe et informe de plus en plus en **Corse** (et plus seulement à l'extérieur, ce qui était sa vocation première).

A Settimana

38^{ème} semaine de l'année

du 17 au 23 septembre 2010

Les fêtes : le 17, Renaud - le 18, Nadège - le 19, Émilie - le 20, Davy - le 21, Mathieu - le 22, Maurice - le 23, Constant.

38^{esima} settimana di l'annu

da u 17 a u 23 settembre 2010

E feste : u 17, Culomba. Rubertu - u 18, Ariana - u 19, Amelia. Gennaru - u 20, Stacchiu - u 21, Matteu - u 22, Mauriziu - 23, Tecula.

L'info insolite

Inégalités flagrantes...

Une étude publiée dans la revue de l'OFCE, précise qu'en France «70% de l'écart entre les salaires des hommes et des femmes restent injustifiables». En bref, à temps plein, les femmes gagnent 19% de moins que les hommes. Chez les cadres, l'écart est plus important, atteignant 30,8%. Chez les employés où les femmes sont généralement majoritaires, l'écart n'atteint plus que 5,7%, tandis que chez les ouvriers on retrouve une inégalité injustifiée de 18,7%.

Dans les laboratoires

Durant l'année 2009, essentiellement pour le contrôle des vaccins et des médicaments, 741.989 animaux ont été «utilisés». Un chiffre en augmentation de 2,29%, soit 16.619 sujets supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Investissements mondiaux

Si 40% des investissements mondiaux se réalisent en Europe, c'est l'Allemagne et la Grande-Bretagne qui mènent le jeu. La France restant essentiellement dans une concurrence européenne, selon Marc Lhermitte, associé du cabinet Ernst et Young. Les investisseurs pointent notamment le doigt sur le poids de la dette, les contraintes sociales et le manque de flexibilité de la France. Et pourtant, toujours selon Marc Lhermitte «Ceux qui entrent dans le magasin France sont finalement contents ; la France a de nombreux atouts qu'elle ne sait pas mettre en avant...».

Des loups

Dans les Hautes-Alpes, à la suite de nouvelles attaques d'un loup sur des troupeaux d'ovins du

département, le préfet a donné son accord pour l'abattage du prédateur. C'est la seconde fois cette année que l'abattage d'un loup a été autorisé. D'après la députée des Hautes-Alpes, M^{me} Martinez, durant l'année 2009, 992 attaques de loups auraient eu lieu.

Environnement

En Éthiopie, le gouvernement a engagé une véritable et vaste campagne de reforestation. La superficie où la plantation d'arbres a été effectuée est passée de 3 à 9% du territoire au cours de la dernière décennie. Le pays participe ainsi au projet initié par l'Union africaine de «Grande muraille verte», dont le but est de tracer une bande boisée de Dakar à Djibouti, de 7100 kilomètres, et de 15 kilomètres de largeur.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **LE 18 SEPTEMBRE 1989**, en URSS, 150.000 Ukrainiens manifestaient à Lvov pour réclamer la levée de l'interdiction de l'Église en Ukraine.

► **LE 19 SEPTEMBRE 1941**, par décret, les Juifs étaient désormais obligés de porter l'étoile jaune sur le côté gauche de la poitrine.

► **LE 20 SEPTEMBRE 1990**, en Roumanie, Nicu Ceausescu, fils cadet du dictateur, était condamné à 20 ans de prison pour «incitation au meurtre».

► **LE 21 SEPTEMBRE 1948**, Marcel Cerdan devenait champion du monde, après avoir gagné les titres français et européens des poids moyens. Il perdait la vie dans un accident d'avion le 27 octobre 1949.

► **LE 22 SEPTEMBRE 1989**, aux États-Unis, l'ouragan Hugo, après avoir touché les Caraïbes s'abattait sur la Caroline du Sud, faisant 12 morts à Charleston et de très importants dégâts.

VAGABONDAGE

Septembre et ses arbres qui commencent à jaunir, c'est aussi la rentrée des classes ou têtes blondes ou brunes peuvent crever le cœur des parents accompagnateurs par tant de larmes... C'est aussi le jour de nos souvenirs scolaires et souvent le nom et le visage de notre premier instituteur reviennent en mémoire.

Pour moi, c'était le «petit lycée» du boulevard Auguste Gaudin et je revois, comme si c'était hier, le visage de M. Meria et celui de la concierge qui mettait en rangs et à qui nous obéissions sans broncher. Nos parents nous avaient appris le respect !

On ne se refait pas : j'adore les bêtes – je parle des animaux, bien sûr – et cette petite histoire me ravit : une dame un peu snob entre dans un chenil pour acheter un caniche et dit au marchand : «- Celui-ci me plairait assez, mais il n'a pas de pédigrée. Me garantissez-vous qu'il est de pure race ? - De pure race ? Mais madame si ce chien parlait, il ne daignerait même pas vous adresser la parole !»

L'été tire à sa fin, bien des bateaux entrent déjà en «hivernage»... Lodu et Saleccia auront moins de visiteurs. Les chasseurs sont contents de leurs exploits, les cars du troisième âge commencent à circuler pour «allonger» la saison...

Eternel recommencement ! Ainsi va la vie et nous aurons un an de plus mais quand reviendront Noël et Pâques nous nous dirons que le printemps ne tardera pas !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Parata d'Orezza

«Source d'échange intergénérationnel»

Retour sur les différents projets réalisés, durant la saison estivale, par l'association « Parata campa da qui à quallà », en compagnie de son président François Mori. Un programme d'animations qui aura incontestablement enchanté les membres et amis de cette dynamique structure initiée en 2006 et dont le champ d'activité va de l'organisation d'événements culturels à la préservation du patrimoine.



François Mori

► **François Mori, l'ensemble des membres et amis de l'associu «Parata campa da qui à quallà» s'est réuni dernièrement autour d'une soirée musicale riche en convivialité. Pourriez-vous revenir sur cet événement ?**

Nous avons pour ainsi dire cherché à conclure la saison estivale, avec l'art et la manière. Dans ce cadre, le 20 août dernier, les voix et guitares du groupe Vogulera se sont savamment mariées au délicieux repas concocté par notre équipe. Grands standards de la chanson corse et lasagne « nustrale » étaient au menu des réjouissances qui ont agrémenté le spectacle. Une idée qui a en quelque sorte fait recette, pour le plus grand plaisir de l'assistance. Et sur la place de l'église paroissiale San Gavinu, digne gardienne des lieux depuis le XVI^e siècle, il n'y avait pas moins de cent participants au rendez-vous ce jour-là.

► **Quel bilan pouvez-vous dresser de la saison estivale à Parata d'Orezza ?**

Pour un village comptant vingt-sept habitants au recensement 2009, nous pouvons dresser un bilan plus que satisfaisant et très encourageant pour l'avenir. Nous sommes ravis de l'essor que prennent nos festivités à travers la pieve d'Orezza et même au-delà. D'ailleurs, je

tiens à remercier les amis, familles, partenaires, originaires du canton, de Siscu et des quatre coins de l'île, qui nous apportent un soutien sans faille et beaucoup d'énergie. Si chaque manifestation est l'occasion de nous retrouver entre *paisani*, elle permet également de nouvelles et sympathiques rencontres. Cet été, nous avons, en outre, organisé un concours de pétanque durant la fête de Santa Maria, ou encore un karaoké et un bal mémorables, en compagnie de DJ Stintu, à l'issue de la Saint-Laurent. L'échange intergénérationnel étant le moteur de la démarche qui nous anime.

► **Quels sont les autres activités de votre association ?**

Depuis 2006, le champ d'activité de notre association ne se limite guère aux événements culturels, comme en témoignent d'autres mobilisations récentes que nous avons menées, parmi lesquelles l'entretien de la fontaine « E Quercidine », située sur les hauteurs de la commune. Une initiative, placée sous le signe de la préservation du patrimoine, qui a remporté un franc succès, avec en marge un merveilleux *spuntinu* ensoleillé. Enfants, adolescents et adultes s'en sont donnés à cœur joie. Tout le monde a joué le jeu, nous avons passé une agréable journée et un magnifique été, dans le respect de la tradition de nos anciens et de l'environnement si cher à chacun d'entre nous.



Parata d'Orezza en images, du local à l'universel...

RINGRAZIAMENTI PARATACCI

L'associu «Parata campa da qui à quallà» remercie l'ensemble de ses bénévoles et partenaires pour leur fidèle soutien : **Mairie de Parata d'Orezza, Conseil Général de Haute-Corse, SNCM, Corsica Ferries, la société des eaux d'Orezza, Boutique Catimini Bastia, Supermarché Leclerc du Fangu, Hyper U Bastia, Raugi Glacier, Salons de coiffure Jean-Jacques et Coif'Elles - Bastia, Boulangerie Straboni & fils à Siscu, Restaurants : Le Galion de Siscu, A Casa Corsa d'Anghione, La Rascasse de Saint-Florent...**

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

